

Zeitschrift: Bulletin der Schweizerischen Akademie der Medizinischen Wissenschaften = Bulletin de l'Académie suisse des sciences médicales = Bollettino dell' Accademia svizzera delle scienze mediche
Herausgeber: Schweizerische Akademie der Medizinischen Wissenschaften
Band: 2 (1946-1947)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Fondation de bourses en biologie et en médecine : rapports des années 1943, 1944 et 1945

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fondation de bourses en biologie et en médecine

Rapports des années 1943, 1944 et 1945

Fondation

La Fondation pour les recherches médico-biologiques a été créée le 9 mai 1942 à l'Aula de l'Université de Berne. Son but est de mettre à la disposition de la jeune génération académique les moyens financiers nécessaires à sa formation ainsi qu'à des recherches scientifiques approfondies. Pour chaque bourse il est prévu une durée minimale de 2 ans, durée qui peut, cas échéant, se prolonger à 3 ans. La bourse doit couvrir les frais d'entretien et de voyage, et partiellement ou entièrement, les frais de recherches de laboratoire. Le boursier, ainsi mis à l'abri de tout souci matériel, sera à même d'approfondir ses connaissances et d'acquérir par des études faites en Suisse ou à l'étranger, une expérience qui lui sera utile surtout pour une carrière universitaire. Le capital de la Fondation est de fr. 100 000.—. En outre, plusieurs donateurs ont mis à la disposition de la Fondation les sommes nécessaires pour 17 bourses d'une durée de 3 ans. En 1945 les mêmes donateurs ont renouvelé leur geste généreux pour une nouvelle période de trois ans, et nous osons espérer qu'ils continueront, aussi à l'avenir, à vouer à la Fondation le même intérêt généreux et bienveillant.

Les noms des 9 donateurs sont: Société anonyme Alimentana, J. R. Geigy S.A., Société pour l'Industrie chimique, F. Hoffmann-La Roche & Cie. S.A., Nestlé et Anglo-Suisse Holding S.A., Société anonyme B. Siegfried, Association des Médecins Suisses, Dr Wander S.A.

Ainsi donc ces 9 donateurs, en créant d'un commun accord et de façon exemplaire une fondation en faveur de notre jeunesse académique, ont fait une œuvre qui sera de la plus grande importance pour le développement des recherches scientifiques dans le domaine de la médecine et de la biologie, ainsi que pour l'enseignement clinique de notre pays.

Un an et demi plus tard, le 24 septembre 1943, l'Académie suisse des Sciences médicales a été fondée à Bâle. Dès la création de cet organisme central, la Fondation pour bourses médico-biologiques a pu, comme cela a du reste été prévu dès le début, y être incorporée. A partir de ce

moment cette Fondation fait partie intégrante de l'Académie des Sciences médicales de notre pays.

Aperçu de l'activité de la Fondation pendant les années 1942 à 1945

Toutes les questions administratives ayant été mises au point au cours de l'été 1942, les premières bourses ont pu être attribuées déjà en octobre de la même année. Afin de faire connaître la Fondation et de renseigner les professeurs de nos universités sur le mode de procéder et sur les dates d'inscription pour l'obtention des bourses, une circulaire rédigée en français et en allemand, a été distribuée aux membres du corps enseignant de nos hautes écoles.

Durant le 1^{er} exercice 8 bourses ont été attribuées dont 6 à des médecins et 2 à des licenciés ès sciences naturelles. 10 demandes ont été refusées ou remises à une date ultérieure. Comme environ la moitié des boursiers étaient mariés, la somme qui leur a été versée, a dû être augmentée.

Au cours du 2^{ème} exercice 6 nouvelles bourses ont pu être distribuées, soit 4 à des médecins et deux à des licenciés ès sciences. 6 demandes ont été refusées ou remises à plus tard. 2 bénéficiaires n'ont pas touché leur bourse pour des causes extérieures (impossibilité de voyager). Le 11 avril 1944 le Dr F. Böhringer, l'un de nos boursiers les plus méritants, a fait une chute mortelle lors d'un vol à voile. Cette mort prématurée a brisé trop tôt la carrière d'un homme de science qui laissait augurer du plus bel avenir.

Pendant le 3^{ème} exercice 3 médecins et 5 licenciés ès sciences naturelles ont bénéficié d'une bourse. Aucune demande n'a été refusée ou remise à plus tard.

A la fin du 3^{ème} exercice le nombre des boursiers était de 15. Ainsi en tout 22 bourses ont été distribuées, dont 2 n'ont pas pu être utilisées et une interrompue prématurément pour cause de mort. Comme la durée de plusieurs bourses a été prolongée à 3 ans, les chiffres indiqués ne donnent qu'un aperçu incomplet. Nous aurons une meilleure vue d'ensemble de l'effort accompli en calculant le nombre de bourses annuelles qui ont été réparties parmi les 19 boursiers. En additionnant le nombre des années (2 pour les bourses ordinaires et 3 pour les bourses prolongées) nous constatons que 36 bourses annuelles ont été accordées à 19 boursiers. La commission de la Fondation dispose de 17 bourses par an. Ainsi 51 bourses auraient pu être attribuées au cours des 3 premières années. Par conséquent la Fondation dispose actuellement d'un surplus de 15 bourses qui n'ont pas été utilisées. Une telle situation n'a rien d'exceptionnel lorsqu'une institution nouvelle en est à ses

débuts. Mais, nous ne devons à aucun prix succomber à la tentation, du reste compréhensible, de distribuer toutes les bourses. Nous devons maintenir le principe absolu de ne les attribuer qu'aux plus méritants.

La plupart des bourses ont été accordées pour l'exécution de travaux d'ordre purement scientifique. Très peu de boursiers se sont voués à des travaux cliniques. Ce fait a donné lieu à de nombreuses discussions au sein du comité de la Fondation. La Fondation poursuit un but positif qui est de favoriser, par la distribution de bourses, des candidats aux chaires de médecine et de Sciences naturelles, et d'encourager les jeunes savants à poursuivre des recherches personnelles et indépendantes.

En même temps, la Fondation poursuit un but « négatif » qui est de ne pas accorder de bourses aux assistants des hôpitaux insuffisamment payés, car elle ne veut pas se substituer aux obligations de l'état.

Ces deux principes doivent être absolument maintenus. Malheureusement leur application rigoureuse tend à créer des difficultés dont la Fondation s'est rendu compte au cours des premières années. Un médecin ne peut acquérir l'expérience clinique nécessaire qu'en travaillant au lit du malade. Il est donc indispensable qu'il occupe un poste d'assistant dans une clinique. Mais comme tel il n'aurait pas droit à une bourse si le principe négatif énoncé plus haut était appliqué d'une façon rigoureuse. Ainsi un jeune médecin ne pourrait être aidé par la Fondation pour une partie importante de sa formation clinique et la Fondation ne pourrait appliquer son principe positif dans ce cas particulier. Comment trouver une solution satisfaisante ? Cela n'est pas facile. Car il y a un danger évident à ce que les hôpitaux et les cliniques exploitent les jeunes boursiers en tant qu'assistants supplémentaires qui seraient ainsi relativement bien payés. La Fondation doit toujours se tenir au principe selon lequel les salaires d'assistants sont à la charge de l'état et non à celle de la Fondation. Si ce principe n'était pas respecté, c'est la science même qui pourrait en pâtir.

Après mûre réflexion nous arrivons néanmoins à la conclusion que la formation clinique (diagnostic et thérapeutique) a le même droit à l'aide de la Fondation que la recherche scientifique pure ; car elle est tout aussi indispensable à la préparation de la prochaine génération de médecins et de professeurs.

Le comité de la Fondation s'est arrêté à la solution provisoire suivante, en ce qui concerne les branches de médecine clinique.

1^o Bourses pour un séjour dans un hôpital, de Suisse ou de l'étranger, qui s'est spécialisé dans certaines recherches cliniques : le boursier aura ainsi l'occasion d'étudier des méthodes de diagnostic et de thérapeutique

qui l'intéressent particulièrement et de les appliquer utilement dès son retour dans l'hôpital qui l'a formé.

2^o Bourses pour voyages d'orientation: le boursier qui devra posséder une certaine maturité professionnelle, aura l'occasion de faire un voyage d'orientation qui lui permettra d'acquérir de plus vastes connaissances dans certains domaines de la médecine clinique. Il ne sera pas tenu de rester longtemps dans la même clinique.

3^o Bourses pour l'exécution de certains travaux statistiques: l'étude statistique de certaines questions permet au clinicien d'acquérir une plus vaste expérience. Celui-ci n'a malheureusement pas toujours le temps de s'en occuper. La Fondation doit soutenir de pareils efforts et de pareilles recherches, mais seulement pour autant que les problèmes présentent une réelle valeur scientifique.

Le comité espère avoir ainsi éclairci une situation qui ne pouvait satisfaire entièrement les boursiers pour études cliniques.

Il a aussi été proposé au comité de la Fondation d'accorder des bourses dans le but d'augmenter les salaires d'assistants réguliers, ceci afin de leur permettre d'occuper un même poste universitaire pendant une période prolongée. Bien que les conditions de salaires soient incontestablement très peu satisfaisantes, surtout dans les instituts universitaires, et que l'on doive admettre que dans certains cas une augmentation de salaire soit désirable, le comité de la Fondation doit se tenir au principe négatif susmentionné. La Fondation ne doit pas se substituer à l'état et le libérer de ses obligations dans la rétribution des assistants. Pour cette raison la proposition, très sympathique en elle-même, n'a pas pu être prise en considération.

Montant des bourses. Dans le texte original du règlement il avait été fixé que la somme à remettre au boursier serait de fr. 3600.— par an, tandis que fr. 1400.— seraient gardés en réserve pour couvrir les frais d'expériences et d'autres dépenses imprévues. Les boursiers mariés devaient recevoir une somme plus élevée en rapport avec leurs charges de famille. Lors de la séance du Conseil de Fondation du 11 novembre 1944, la question du montant des bourses a été examinée à nouveau. Une des raisons de cette révision a été la création d'une seconde Fondation de 22 bourses de fr. 6000.— par an chacune, s'adressant à tous les domaines de la chimie. Celle-ci a eu lieu le 28 octobre 1944 à Bâle. C'est pourquoi il a été décidé que les bourses de notre Fondation seraient également augmentées et que le Conseil de Fondation ne ferait aucune prescription à son comité, qui serait libre de fixer lui-même le montant des bourses. Une modification du règlement dans ce sens a été approuvée et décidée à l'unanimité. Pour le moment les boursiers mariés reçoivent une somme

de fr. 5760.— et les célibataires une somme de fr. 4320.—. D'après le nouveau règlement le comité est libre d'augmenter la somme selon les circonstances.

Le principe d'accorder des bourses de voyage ayant été approuvé, une nouvelle décision a été prise selon laquelle le comité a le droit de cumuler les bourses, afin de pouvoir subvenir aux frais de voyage lorsque ceux-ci sont élevés. Si l'on a rendu les règlements plus élastiques c'est que ces deux années d'expérience ont prouvé que la Fondation avait gagné la confiance de tous.

Expériences faites. D'après les entretiens avec les boursiers il résulte que ce n'est pas seulement l'aide financière qui leur est un grand encouragement, mais tout autant le sentiment d'être soutenu par une institution scientifique et par l'intérêt tout personnel de leurs professeurs. Les boursiers travaillent sous la surveillance de leurs parrains avec lesquels ils sont en contact étroit et personnel. Ils sentent la bienveillance qu'on leur témoigne, à leur personne et à leur travail, et ils comprennent qu'il ne tient qu'à eux d'atteindre le but recherché. Cette aide stimulante représente pour eux plus que l'argent.

Le principe d'adresser les demandes de bourses par des parrains qui sont, eux, responsables du travail, a fait ses preuves. Grâce à un même parrainage certains directeurs de laboratoires et de cliniques qui se connaissaient à peine au-paravant, sont entrés en contact. Il est arrivé plus d'une fois qu'un boursier passe ainsi d'un parrain à l'autre. De cette façon de nouvelles relations ont été créées entre les instituts théoriques et les cliniques.

Le 28 avril 1945 lors d'une séance du comité les boursiers en cours ont présenté des rapports sur leurs travaux et sur les résultats de leurs expériences. Cette réunion a donné lieu à une excellente prise de contact entre les boursiers et a créé un fructueux échange d'idées. Toutes les conférences ont été bonnes, certaines même excellentes et ont donné une vue d'ensemble vraiment impressionnante d'une partie de l'activité scientifique de notre pays.

Perspectives. C'est avec fierté que nous pouvons signaler la création, pendant les années de guerre, de cette Fondation. Jusqu'à présent elle a pu développer son activité seulement dans les centres de recherches de notre pays (un seul boursier a eu la rare occasion de faire un voyage en Suède). Le montant total versé jusqu'à ce jour est de fr. 116 000.—. Avec la fin de la guerre les frontières commencent à s'ouvrir et le libre échange scientifique entre les pays va reprendre. Le moment est donc venu où la Fondation peut soutenir les jeunes gens les plus méritants en les envoyant travailler dans les centres de recherches à l'étranger. Ces

boursiers seront en quelque sorte nos messagers scientifiques et ce n'est qu'aux plus capables que doit être confiée cette tâche importante. Les trouver, les préparer à leur mission, et leur faciliter la voie d'accès aux laboratoires et aux cliniques de l'étranger, voilà la belle et grande tâche qui incombe aux parrains de notre jeunesse universitaire. Ils peuvent remplir ce devoir avec d'autant plus de joie et de confiance qu'aujourd'hui la Fondation dispose des moyens nécessaires pour permettre à nos jeunes savants de faire une des plus riches expériences de leur vie, un voyage d'études à l'étranger.

La formation de la future génération du corps enseignant universitaire n'est pas seulement un problème d'ordre matériel, il pénètre beaucoup plus profondément dans notre vie intime. Si en Suisse l'enthousiasme pour le travail purement scientifique n'est pas très grand, une des raisons doit être cherchée dans la famille qui trop souvent surestime le côté matériel de la vie au détriment de la vie spirituelle; l'autre raison peut être due à la superficialité et au nivellement de notre vie culturelle. Tout enthousiasme risque de s'émousser dans un tel entourage. C'est pourquoi il faudrait favoriser la vie spirituelle partout où l'occasion s'en présente. Il est frappant de voir combien les demandes de bourses à accorder à des jeunes gens travaillant dans le domaine des sciences naturelles sont préparées avec beaucoup plus de soins que celles venant de la part des médecins, les professeurs de Médecine n'ayant en général que très peu de temps pour s'occuper des boursiers. La raison doit en être cherchée dans le fait que notre corps enseignant universitaire est surchargé à l'excès par des obligations administratives; il serait grandement désirable que les autorités remédient à cette situation. Pour pouvoir accomplir la grande mission de la Fondation nous avons besoin de la collaboration de tous; mais nos collaborateurs ne pourront nous rendre des services que s'ils ont la possibilité de se décharger d'une partie de leurs obligations administratives.

L'expérience acquise au cours de ces 3 années et le très beau succès des boursiers prouvent que nous avons choisi le bon chemin et nous permettent de placer tous nos espoirs dans notre jeune génération académique.

Le Président de la Fondation:

A. de Muralt